AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT PAYS 2024

BURUNDI

Impulser la transformation du Burundi
par la réforme de l'architecture financière mondiale

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT PAYS 2024

BURUNDI

Impulser la transformation du Burundi
par la réforme de l'architecture financière mondiale

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

© 2024 Banque africaine de développement

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENT

Le Rapport Pays 2024 sur le Burundi a été préparé au sein du Complexe du Chef Economiste et Vice-présidence chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances (ECVP), (ECVP), sous la direction et la supervision générale du Professeur Kevin C. Urama, Economiste en Chef et Vice-président, avec le soutien d'Amadou Boly (Assistant en Chef de l'Economiste en Chef) et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi (Assistante de Direction).

La préparation de ce Rapport a été dirigée par Désiré Vencatachellum, Directeur principal, Département des économies-pays (ECCE), avec Marcellin Ndong Ntah (Lead Economist, ECCE) en tant que Responsable de la gestion du projet, le soutien informatique d'Abir Bdioui (Consultante, ECCE), et le soutien administratif de Tricia Effe Baidoo (Assistante d'Equipe, ECCE). Le Rapport Pays du Burundi a été rédigé par Salomon Nsabimana, Consultant économiste, sous la supervision de Marcellin Ndong Ntah, et Jean Marie Vianney Dabire, Economiste pays en chef, sous la supervision de Marcellin Ndong Ntah, Lead Economist pour l'Afrique de l'Est.

L'équipe remercie (i) l'Equipe-pays du Burundi dirigée par Nnenna Nwabufo, Directrice Générale, Afique de l'Est; Léandre Bassolé, Directeur Général Adjoint, Afique de l'Est; et Pascal Yembeline, Représentant pays du Burundi; (ii) le Département des politiques macroéconomiques, des prévisions et de la recherche (ECMR), dirigé par Abdoulaye Coulibaly, Responsable-direction ; (iii) le Département des pays en transition dirigé par Yero Baldeh, Directeur, (iv) le Centre africain de gestion et d'investissement en ressources naturelles, dirigé par Désiré Vencatachellum, Responsable-direction ; et (v) la Division des politiques macroéconomiques et de la soutenabilité de la dette dirigé par Anthony Simpasa, Chef de division ; pour leurs contributions.

Les données figurant dans ce Rapport ont été compilées par le Département des statistiques, dirigé par Babatunde Samson Omotosho, Directeur, avec une contribution significative de Louis Kouakou (Chef de la division des Statistiques économiques et sociales, Département des statistiques), Ben Paul Mungyereza (Chef de la division du Renforcement des capacités statistiques, Département des statistiques), Anouar Chaouch (Statisticien supérieur de la Division 1 du Département des statistiques) et Momar Kouta (Chargé supérieur des systèmes d'information statistique, de la Division 1 du Département des Statistiques).

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus de Olivier Beguy, Economiste pays principal au sein de la Division ECCE.1 et de Alexandre Kopoin, Chargé principal de recherche au Département Politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche. Le Professeur Sylvain Eloi Dessy, Département d'économie, Université Laval - Canada, a contribué, à titre d'évaluateurs externes.

La couverture du rapport s'inspire d'une maquette générale réalisée par Laetitia Yattien-Amiguet et Justin Kabasele du service des relations extérieures et de la communication de la Banque. La révision a été effectuée par le Département des Services Linguistiques de la Banque (TCLS), et la mise en page par Eighth Wonder.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENT III
TABLE DES MATIÈRES IV
SIGLES ET ACRONYMES VI
RÉSUMÉ ANALYTIQUE VII
INTRODUCTION GÉNÉRALE IX

1. PERFORMANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU BURUNDI 1
Messages clés 1
1.1. Développements macroéconomiques récents 2
1.2. Autres développements macroéconomiques et sociaux récents 2
1.3 Perspectives macroéconomiques et risques 4
1.3.1 Perspectives 4
1.3.2 Risques et mesures d'atténuation 4

2. BILAN DES PROGRÈS DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU BURUNDI 7
Messages clés 7
2.1 Bilan de la performance et de la transformation économiques au Burundi 8
2.2 Transformation structurelle au Burundi : Moteurs, goulets d'étranglement, opportunités 9
2.2.1. Transformation structurelle/économique 9
2.2.2. Analyse de la transformation structurelle au Burundi à travers la décomposition de la productivité du travail 10
2.2.3. Croissance rapide des revenus et des emplois grâce à l'exportation de services 11
2.2.4. Principaux obstacles à une transformation structurelle rapide 12
2.2.5 Facteurs d'accélération de la transformation structurelle 14
2.3 Financement de l'accélération de la transformation structurelle du Burundi 15
2.3.1. Stratégie de changement structurel dans le plan de développement national 15
2.3.2. Besoins de financement et déficit de financement 16
2.3.3. Combler le déficit de financement par la mobilisation des ressources nationales 17
2.3.4. Remarques finales et recommandations de politiques à mener 17

3. FINANCEMENT DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE AU BURUNDI : LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE 19
Messages clés 19
3.1 Introduction 19
3.2 Position du Burundi sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale 19
3.3 Mobiliser des ressources supplémentaires pour la transformation structurelle du Burundi 21
3.4 Traiter la dette du Burundi 22
3.5 Financement de l'action climatique 22
3.6 Recommandations 23

RÉFÉRENCES 25

LISTE DES FIGURES

Figures 1 : Croissance du PIB réel sur la période 2019-2025
Figures 2 : Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel/habitant des pays de l'EAC
Figures 3 : Parts des secteurs de production dans le PIB (%)
Figure 4 : Croissance de la productivité globale du travail par secteur et changement structurel
Figure 5 : Décomposition de la croissance de la productivité du travail et du changement structurel
Figure 6 : Distribution des exportations de services par secteur
Figure 7 : Commerce et distribution sectorielle des exportations de services
Figure 8 : Estimations des besoins de financement annuels et du déficit relatifs à l'accélération de la transformation structurelle au Burundi d'ici 2030 et 2063

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

SIGLES ET ACRONYMES

APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine pour le développement
BBN	Bureau burundais de normalisation
BIF	Francs burundais
BMD	Banques multilatérales de développement
BRB	Banque de la République du Burundi
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CFR	Rapport thématique pays
DP	Partenaires au de développement
EICVMB	Enquête intégrée des conditions de vie des ménages au Burundi
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions du pays
FEC	Facilité élargie de crédit
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
IDE	Investissement directs étranger
IDH	Indice de développement humain
IFD	Institutions financières de développement
ISTEEBU	Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi
MID	Marché interbancaire de devises
MW	Mégawatt
OBEM	Office burundais de l'emploi et de la main d'œuvre
OBR	Office burundais des recettes
ODD	Objectif de développement durable
PCDC	Plans communaux de développement communautaire
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé
RDC	République démocratique du Congo
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAN	Stratégie agricole nationale
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
USD	Dollar des États-Unis
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Développements macroéconomiques récents et perspectives

La dynamique de l'activité économique est marquée par une croissance faible, volatile et sensible aux chocs. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 2,8 % en 2023, contre 1,8 % en 2022, soit une hausse de 1 point de pourcentage. Sur le plan social, le Burundi a enregistré une légère baisse de la pauvreté, mais le niveau des inégalités a augmenté. Les perspectives macroéconomiques sont favorables, le taux de croissance étant projeté à 4,6 % en 2024 et 5,9 % en 2025. L'inflation a reflué de 27,1 % en 2023 à 22 % en 2024 et à 12,6 % en 2025. Le déficit budgétaire devrait tomber de 5,3 % du PIB en 2023 à 4,4 % en 2024 et à 3,8 % en 2025. De même, le déficit du compte courant devrait passer de 8,2 % du PIB en 2023 à 6,8 % en 2024 et à 6,2 % en 2025. Pour favoriser une croissance robuste et résiliente, il faudra i) une forte mobilisation des ressources internes et extérieures, ii) une composition optimale du portefeuille de la dette publique qui minimise le coût et le risque de surendettement, et iii) des mesures de réformes structurelles pour améliorer la productivité agricole et le développement du secteur privé.

Bilan de la transformation structurelle du Burundi

La dynamique de la performance économique du Burundi révèle une faible mutation structurelle. La part sectorielle de l'industrie reste inférieure à 19 % du PIB, alors que celle des services a été en moyenne de 36,1 % du PIB sur la décennie 2000-2009, de 37,9 % sur la décennie 2010-2019 et de 37,7 % du PIB sur la période 2020-2025. La part du secteur primaire est ressortie à 38,4 %, 36,2 % et 35,9 % respectivement pour les trois périodes. L'agriculture occupe plus de 80 % de la population active avec 86,1 % de l'emploi total, contre 10,4 % pour les services et 3,5 % pour l'industrie. La contribution de la productivité du travail à la transformation structurelle a enregistré une croissance positive (1,2 % en moyenne sur la période 1998-2019), sauf en 2015 (-0,4 %) et en 2017 (-0,1 %). En outre, les changements structurels de l'économie restent tributaires du faible niveau de technologie. Les leviers pour accélérer la transformation structurelle impliquent des efforts d'augmentation de la productivité agricole, d'accélération de l'industrialisation manufacturière, des mesures en faveur de la transition démographique et la mise en place d'institutions solides de gouvernance politique et économique.

Financer la transformation structurelle : nécessité de réformer l'architecture financière mondiale

Le Burundi a besoin de ressources financières importantes pour accélérer les réformes structurelles. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie burundaise est au cœur des priorités du Plan national de développement 2018-2027 et nécessitera des financements internes et externes importants. Pour impulser une véritable mutation structurelle de l'économie, le Burundi a besoin des interventions en

faveur du développement des infrastructures matérielles et numériques, de la hausse de la productivité agricole, de la promotion des industries manufacturières à forte valeur ajoutée (surtout l'agro-industrie) et d'exportation, et du développement du secteur privé avec un cadre intégré de développement des chaînes de valeurs. La réforme de l'architecture financière internationale devient nécessaire et lui permettrait tout d'abord de soutenir les réformes concernant la mobilisation des ressources internes, la gestion de la dette publique, la politique monétaire et de change, concourant à assurer la stabilité macroéconomique et du système financier, afin d'attirer plus d'investissements du secteur privé. Elle permettrait également de bénéficier de plus de financements concessionnels, tout en facilitant un meilleur accès aux différents guichets de financement existants au niveau régional et mondial (fonds climatiques notamment).

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'économie du Burundi est caractérisée par une faible mutation structurelle et une faible contribution sectorielle de l'industrie. L'économie est dominée par les services (42 % du PIB) et l'agriculture (39 % du PIB), contre 18 % pour l'industrie. L'agriculture occupe plus de 80 % de la population active, avec 86,1 % de l'emploi total, contre 10,4 % pour les services et 3,5 % pour l'industrie. L'économie burundaise est aussi marquée par des disparités spatiales des actifs productifs et des activités, 87 % de la population vivant en milieu rural et 13 % en milieu urbain. L'activité économique affiche une croissance faible, volatile et sensible aux chocs. L'évolution de la croissance reflète une reprise de l'activité économique, avec un taux de croissance du PIB réel 2,8 % en 2023, contre 1,8 % en 2022 (soit une hausse de 1 point de pourcentage). Sur le plan social, le Burundi a enregistré une légère baisse de la pauvreté, mais le niveau des inégalités a augmenté. Le taux de pauvreté monétaire individuel a diminué, passant de 64,6 % en 2014 à 62,8 % en 2020 au niveau national (soit une baisse de 1,8 point de pourcentage).

Le présent rapport thématique sur le Burundi vise à reproduire, au niveau national, les analyses effectuées au niveau continental dans le principal rapport de la Banque africaine de développement sur les Perspectives économiques en Afrique (PEA) de 2024. Le rapport 2024 présente les mesures à prendre pour accélérer la transformation structurelle de l'économie, après une analyse approfondie des progrès accomplis dans ce domaine. Il met exergue le rôle que la réforme de l'architecture financière internationale pourrait jouer dans l'accélération de la transformation structurelle au Burundi.

Le rapport s'articule en trois chapitres. Le premier porte sur les résultats et perspectives macroéconomiques. Le deuxième dresse le bilan du pays en matière de transformation structurelle. Le troisième porte sur le financement de la transformation structurelle au Burundi et la nécessité de réformer l'architecture financière internationale.

1 PERFORMANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU BURUNDI

MESSAGES CLÉS

- Le Burundi a enregistré un taux de croissance du PIB réel de 2,8 % en 2023, en hausse d'un point de pourcentage par rapport au taux de croissance de 1,8 % de 2022. La croissance a été impulsée par les services du côté de l'offre, ainsi que par l'investissement (surtout public) du côté de la demande.

- La banque centrale applique une politique monétaire restrictive et des mesures de gestion du taux de change afin de faire face aux pressions inflationnistes. Toujours est-il que l'inflation s'est accélérée à 27,7 % en 2023, après 18,8 % en 2022.

- La situation des finances publiques se caractérise par une détérioration du solde budgétaire et un risque élevé de surendettement. Le déficit du solde budgétaire s'est creusé à 5,3 % du PIB en 2023, contre 5 % en 2022.

- La position extérieure est marquée par la persistance du déficit du compte courant (8,2 % du PIB en 2023) et la pénurie de devises, entraînant une dépréciation continue du franc burundais (BIF). Les réserves internationales demeurent faibles à 1 mois d'importations en janvier 2024, contre 1,3 mois en janvier 2023.

- Sur le plan social, le Burundi a enregistré une légère baisse de la pauvreté (de 64,6 % en 2014 à 62,8 % en 2020), mais le niveau des inégalités s'est accru et la performance des secteurs sociaux reste mitigée. Le taux cumulé du chômage et de la main d'œuvre potentielle est de 2,8 % au sens large, mais la majorité des actifs occupés sont touchés par le sous-emploi (53,4 %), qui est prédominant en milieu rural (56 %). Le Burundi a une population nombreuse, une forte densité (479 habitants au km2) et une forte fécondité (5,5 enfants par femme).

- Les perspectives macroéconomiques sont favorables, avec un taux de croissance du PIB réel projeté à 4,6 % en 2024 et 5,9 % en 2025 . La consolidation de ces perspectives prometteuses implique la mise en œuvre de mesures d'ordre structurel propres à accroître la productivité agricole, accélérer l'industrialisation manufacturière et développer le secteur privé. Des mesures de politique macroéconomique devraient être adoptées également en vue de contenir l'accroissement de la liquidité bancaire, de libéraliser le marché des changes et de renforcer la mobilisation des recettes publiques internes.

Introduction

Ce chapitre présente une analyse actualisée de la performance économique du Burundi pour 2023, y compris des projections de croissance à moyen terme pour la période 2024-2025. Il évalue les tendances, les principaux indicateurs macroéconomiques, les politiques budgétaires et monétaires, ainsi que l'évolution des flux financiers nationaux et internationaux, de l'investissement et de la dette publique. En outre, il passe en revue les principaux risques pesant sur les perspectives et proposer des réformes de nature à favoriser une croissance élevée et résiliente aux chocs, et à soutenir la stabilité macroéconomique et la transformation économique du Burundi.

1.1. Développements macroéconomiques récents

La dynamique de l'activité économique est marquée par une croissance faible, volatile et sensible aux chocs. Après une contraction de -0,4 % en 2015 due à la crise sociopolitique, l'économie burundaise a enregistré une croissance annuelle moyenne de 3,5 % entre 2016 et 2023. La croissance du PIB réel est tombée de 4,5 % en 2019 à 0,3 % en 2020, plombée par la pandémie de Covid-19. Elle s'est ensuite redressée à 3,1 % en 2021, avant de décélérer à 1,8 % en 2022, à la suite de chocs multiples. En 2023, la croissance s'est établie à 2,8 % (soit 1 point de pourcentage de plus qu'en 2022). Du côté de l'offre, la croissance de 2023 a été impulsée essentiellement par les services, avec un apport de 1,5 %, contre 1,0 % pour l'agriculture et 0,9 % pour l'industrie. Du côté de la demande, la croissance a été tirée par l'investissement (surtout public), qui a progressé de 8,2 %, et les dépenses de consommation publique, qui ont augmenté de 1,7 %. Les autres composantes de la demande globale ont décéléré de 3 % pour la consommation des ménages et de 4,1 % pour les exportations nettes des biens et services.

Figures 1 : **Croissance du PIB réel sur la période 2019-2025**

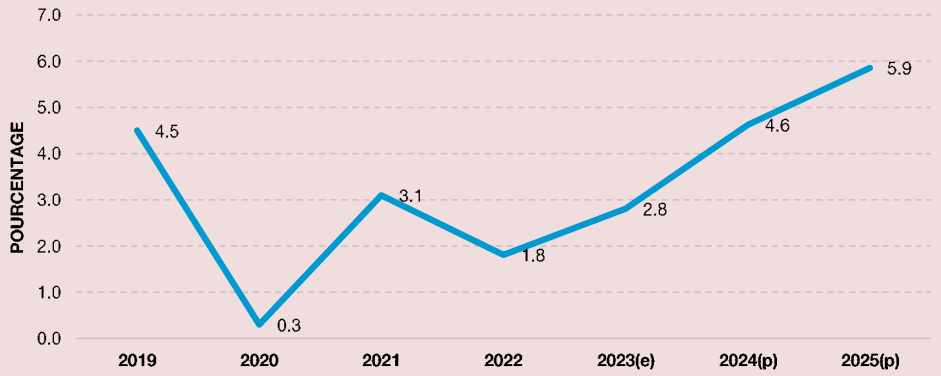

Source : Établi à partir des données du Département de la statistique de la BAD, avril 2024.

1.2. Autres développements macroéconomiques et sociaux récents

Politique monétaire, inflation et taux de change : La Banque de la République du Burundi (BRB) applique une politique monétaire restrictive et des mesures de gestion du taux de change afin de faire face aux pressions inflationnistes. Concernant la politique monétaire, la BRB a relevé de 10 % à 12 % le taux directeur le 07 mars 2024, après une hausse de 8 % à 10 % intervenue en décembre 2023. En matière de gestion du taux de change, elle a instauré le marché interbancaire de

devises (MID), en mai 2023, permettant aux banques commerciales et aux bureaux de change d'échanger librement les liquidités en devises à des taux négociés. Cette politique a entraîné une dépréciation de 38 % du franc burundais (BIF), passé de 2 089 BIF pour 1 USD en 2022 à 2 875 BIF pour 1 USD en 2023, et une baisse de 40 % de la prime de change sur le marché parallèle. Malgré ces mesures, l'inflation est restée à deux chiffres, grimpant de 18,8 % en 2022 à 27,1 % en 2023, à cause de la faiblesse de la production agricole, de la dépréciation continue du BIF ainsi que des effets des différents chocs exogènes. La dépréciation continue du BIF est liée à des problèmes d'offre (faible quantité disponible) face à une forte de demande, dans la mesure où le Burundi est importateur net de biens et services.

Politique budgétaire et dette publique : La situation des finances publiques se caractérise par une détérioration du solde budgétaire et un risque élevé de surendettement. Le déficit du solde budgétaire s'est creusé à 5,3 % du PIB en 2023, contre 5,0 % du PIB en 2022. Le déficit du solde primaire s'est également alourdi, passant de 2,9 % du PIB en 2022 à 3,5 % en 2023. Le déficit budgétaire est financé par l'endettement extérieur et intérieur. Du coup, le niveau de la dette publique du Burundi est monté de 66,4 % du PIB en 2022 à 67,7 % du PIB en 2023, bien au-dessus du critère de convergence de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), qui limite ce ratio à 50 %. Selon l'analyse de soutenabilité de la dette effectuée conjointement par le FMI et la Banque mondiale (rapport pays n° 23/270 de juillet 2023), le Burundi est exposé à un risque élevé de surendettement extérieur et global. Les principaux risques découlent du stock important de la dette intérieure et des contraintes de liquidité pour assurer le service de la dette extérieure. Composée principalement des avances de la banque centrale et des bons du Trésor détenus par les banques commerciales, la dette intérieure représentait 48,4 % du PIB en 2022.

Position extérieure et flux financiers extérieurs : La position extérieure du Burundi est mise à mal par la persistance du déficit du compte courant et la pénurie de devises, entraînant ainsi une dépréciation continue du franc burundais (BIF). Le déficit du compte courant a significativement baissé en 2023 pour s'établir à 8,2 %, contre 13,7 % du PIB en 2022. La détérioration du compte courant au cours des dernières années a été aggravée par les chocs multiples qui ont renchéri le coût des importations des produits pétroliers, des engrais et des produits alimentaires. En mois d'importations, les réserves internationales couvraient 1 mois en janvier 2024, contre 0,8 en décembre 2023 et 1,3 mois en janvier 2023. Or, à l'exception de certains produits comme le pétrole, les médicaments et les engrais, dont l'importation reste contrôlée par l'État et donc subventionnée par l'usage d'un taux de change artificiel, les autres marchandises sont importées à partir des devises achetées sur le marché parallèle. Quant aux flux financiers extérieurs dans le pays, ils sont très faibles. Les flux d'investissement direct étranger (IDE) étaient estimés à 12,9 millions d'USD en 2022 (soit 0,4 % du PIB).

Développements sociaux : Le Burundi a enregistré une légère baisse de la pauvreté, mais le niveau des inégalités a augmenté et la performance des secteurs sociaux reste mitigée. Le taux de pauvreté monétaire individuel a diminué, passant de 64,6 % en 2014 à 62,8 % en 2020 au niveau national (soit une baisse de 1,8 point de pourcentage), mais plus de la moitié de la population burundaise vit toujours en-dessous du seuil de pauvreté. Le Burundi occupe le 187e rang sur 191 à l'indice de développement humain (IDH) 2021 du PNUD publié en 2022, avec un

score de 0,426. Le coefficient de Gini est passé de 31,6 % en 2018 à 37,1 % en 2020, ce qui dénote une hausse du niveau des inégalités de revenu. En ce qui concerne l'emploi et le chômage, le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle est de 2,8 % au sens large selon l'enquête intégrée des conditions de vie des ménages de 2020. Il est plus important en zones urbaines (17,2 %) qu'en milieu rural (1,1 %) et touche davantage les personnes ayant fait des études supérieures avec 18,2 %, contre 10,3 % pour le niveau d'études secondaires. Bien que le taux de chômage soit faible, la majorité des actifs occupés sont touchés par le sous-emploi (53,4 %), prédominant en milieu rural (56 %) où le taux de chômage est quasiment nul.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023(e)	2024(p)	2025(p)
Taux de croissance du PIB (%)	4,5	0,3	3,1	1,8	2,8	4,6	5,9
Inflation (%)	-0,6	7,3	8,4	18,8	27,1	22,0	12,6
Solde budgétaire (dons compris) (% du PIB)	-4,4	-5,7	-2,7	-5,0	-5,3	-4,4	-3,8
Solde primaire (% du PIB)	-3,9	-4,5	-0,1	-2,9	-3,5	-2,5	-2,5
Solde du compte courant (% du PIB)	-11,7	-9,8	-10,2	-13,7	-8,2	-6,8	-6,2
Population totale (millions)	11,9	12,2	12,6	12,9	13,2		
Espérance de vie à la naissance (ans)	62,4	61,6	61,7	62,0	62,5		

Source : Établi à partir des données du Département de la statistique de la BAD, avril 2024.

1.3 Perspectives macroéconomiques et risques

1.3.1 Perspectives

Les développements macroéconomiques récents du Burundi révèlent une dynamique de l'activité économique marquée par une croissance faible, volatile et sensible aux chocs, et la persistance des déséquilibres macroéconomiques ; mais les perspectives sont favorables et doivent être soutenues par des mesures de renforcement de la productivité surtout agricole et de maitrise des équilibres macroéconomiques

Les perspectives macroéconomiques sont favorables à court terme, comme en témoignent les projections des indicateurs de 2024 et 2025. Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 4,6 % en 2024 et à 5,9 % en 2025; ce qui devrait entraîner également une croissance du PIB réel par habitant de 2 % en 2024 et 3,2 % en 2025. Les prévisions du cadrage macroéconomique national indiquent également une amélioration de plusieurs autres indicateurs macroéconomiques sur cette période. Ainsi, la dynamique des prix devrait afficher une tendance à la baisse, le taux d'inflation passant de 27,1 % en 2023 à 22,0 % en 2024 et 12,6 % en 2025, grâce à l' amélioration de l'offre locale de produits alimentaires. Le déficit budgétaire devrait reculer de 4,4 % du PIB en 2024 à 3,8 % en 2025, à la suite du retour à l'assainissement budgétaire. Le solde du compte courant devrait s'améliorer et passer de 6,8 % du PIB en 2024 et 6,2 % en 2025. Ces perspectives peuvent être rehaussées par i) des mesures d'ordre structurel en faveur de l'accroissement de la productivité agricole, de l'accélération de l'industrialisation manufacturière et du développement du secteur privé et ii) des mesures de politique macroéconomique, telles que la poursuite de la politique monétaire restrictive en vue de contenir l'accroissement de la liquidité bancaire, des réformes visant la libéralisation du marché de change et la mobilisation de recettes internes (contrôle fiscal et douanier, système de suivi électronique des conteneurs, processus de numérisation de la facturation et du paiement en ligne).

1.3.2 Risques et mesures d'atténuation

Les risques pourraient provenir de facteurs internes et externes. Au niveau interne, les risques peuvent résulter du caractère

moins structuré du secteur agricole et des effets des changements climatiques. En outre, l'instabilité des équilibres macroéconomiques constitue un facteur interne de risque à travers i) la persistance d'une inflation élevée, ii) les pressions sur les taux de change et la gestion des réserves, et iii) le niveau d'endettement élevé. Les facteurs externes peuvent tenir au contexte sécuritaire de la région, à la persistance des chocs multiples, et à la faible mobilisation des financements externes. La situation politique et sécuritaire dans la région des Grands Lacs, surtout les conflits à l'est de la République démocratique du Congo, reste une entrave aux échanges et aux performances économiques du Burundi. Depuis le 11 janvier 2024, le Burundi a décidé de fermer ses frontières terrestres avec le Rwanda, ce qui freine la dynamique des échanges de biens et services. Pour atténuer ces risques, des efforts seront centrés sur la modernisation du secteur agricole, le dialogue en faveur d'une gouvernance inclusive, l'intégration de la résilience aux changements climatiques dans les projets de développement, la mobilisation de l'appui des partenaires de développement (DP) face aux effets des chocs extérieurs et la promotion du financement intégré du développement.

I.4 Actions possibles pour favoriser une croissance robuste et résiliente, et soutenir la stabilité macroéconomique et la transformation économique

L'appui des DP s'avère nécessaire pour soutenir la stabilité macroéconomique et la transformation économique du Burundi. Pour favoriser une croissance robuste et résiliente, le Burundi a besoin du concours des DP PAD pour i) accompagner le gouvernement dans ses actions de soutien au monde rural, ii) accélérer le développement des chaines de valeurs agro-industrielles, iii) soutenir les efforts du Burundi dans la mise en place d'infrastructures durables et résilientes au changement climatique, à fort potentiel intégrateur et favorisant la compétitivité de l'économie (services de transport et accès amélioré à l'électricité), iv) accroître la diversification économique axée sur la promotion d'industries manufacturières à forte valeur ajoutée et à vocation exportatrice, et le développement du secteur privé en instaurant un cadre intégré de développement des chaînes de valeurs, et v) renforcer le cadre de gestion et d'exploitation du potentiel minier et de terres rares dont dispose le Burundi.

Concernant le cadre macroéconomique, les responsables de la gestion de la politique monétaire devront évaluer les effets i) de la politique monétaire restrictive sur le financement des secteurs productifs porteurs, ii) de la gestion du taux d'intérêt directeur sur le financement de l'économie, iii) du niveau d'efficacité de la politique de change sur le rapprochement du taux officiel et du taux de change du marché parallèle et de son incidence sur l'inflation.

En matière de politique budgétaire, des interventions devraient porter sur i) les mécanismes de mobilisation des ressources intérieures, notamment le programme de numérisation, afin de renforcer la performance des rendements fiscaux et l'exploitation du capital fiscal afin de tendre vers les 15 % du PIB dont les pays en développement ont besoin pour financer de manière adéquate la réalisation des objectifs de développement durables, ii) les sources de financement extérieur (emprunts et dons) pour soutenir les politiques de gestion des réserves, etc. De plus, la finalisation de l'élaboration de la stratégie de la dette à court et moyen terme est essentielle afin de parvenir à une composition souhaitée du portefeuille de la dette publique qui reflète ses préférences en matière de coût et de risque.

2

BILAN DES PROGRÈS DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU BURUNDI

MESSAGES CLÉS

- Dans les années 1980, le Burundi a connu une croissance économique positive (4,4 % en moyenne). Les années 1990 ont une enregistré croissance négative (-1,1 % en moyenne), et les années 2000 une croissance économique positive (moyenne de 2,7 %). Les années 2010 ont été marquées par la volatilité et la sensibilité aux chocs, avec une croissance moyenne de 3,9 %.

- L'économie burundaise se caractérise par une faible mutation structurelle, la part de l'industrie étant inférieure à 19 % du PIB, et des disparités spatiales des actifs productifs et des activités : 87 % de la population vit en milieu rural et 13 % dans les centres urbains.

- L'apport du changement structurel à la transformation structurelle a enregistré une croissance positive (moyenne de 1,2 % sur la période 1998-2019), sauf en 2015 (-0,4 %) et 2017 (-0,1 %).

- Les changements structurels de l'économie restent tributaires du faible niveau de technologie. Selon l'indice mondial de l'innovation, le Burundi était classé 128e sur les 129 pays en 2019 et 131e sur 131 en 2023.

- L'économie du Burundi est marquée par une faible diversification des ressources naturelles et de faibles marges de mobilisation des ressources internes. Le déficit de financement annuel de la transformation structurelle est estimé à 43 % du PIB à l'horizon 2030 et 7,5 % du PIB à l'horizon 2063.

- L'accélération de la transformation structurelle passe par l'accroissement de la productivité agricole, la montée en puissance de l'industrie manufacturière, des mesures en faveur de la transition démographique ainsi que la mise en place d'institutions solides de gouvernance politique et économique.

Introduction

Ce chapitre donne un aperçu des progrès récents du processus de transformation économique du Burundi, montre ses principales tendances et ses caractéristiques, et estime les besoins de financement. Il inscrit la transformation structurelle dans une perspective à la fois historique et prospective, en comparant la performance du Burundi à celle de l'Afrique et d'autres pays comparables et en tirant des enseignements pour l'avenir. Le chapitre examine les vecteurs socioéconomiques, financiers, exogènes et de gouvernance de la transformation structurelle du Burundi, ainsi que les besoins et le déficit de financement, dans le but de mettre en évidence les principaux facteurs et d'orienter à la fois l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et les opportunités d'investissements.

2.1 Bilan de la performance et de la transformation économique au Burundi

Alors que la croissance économique du Burundi s'est élevée à 4,4 % en moyenne annuelle pendant les années 1980, elle a été négative (-1,1 % % en moyenne) dans les années 1990 sous l'effet de la crise sociopolitique qu'a connue le pays. Depuis les années 2000, le Burundi a enregistré une croissance économique positive et continue résultant des effets du processus de paix enclenché depuis les accords d'Arusha de 2000. Les années 2010 ont été marquées par la volatilité du taux de croissance économique liée à des chocs internes (2015) et externes (notamment en 2019 et 2021). La sensibilité aux chocs a été illustrée par une chute de 3,6 points de pourcentage en 2020 induite par la pandémie de Covid-19 et de 1,3 point de pourcentage en 2022 à la suite de chocs multiples.

La performance économique du Burundi est plus faible que celle des autres pays de la sous-région. En moyenne, le taux de croissance économique du Burundi s'est établi à 2,4 % sur la période 1980-2022. À l'exception du Soudan du Sud qui a connu une croissance négative (-2,8 %), les autres pays de la sous-région ont enregistré des taux de croissance plus élevés, à savoir 4,5 % en RDC, 3,8 % au Kenya, 5,1 % au Rwanda, 4,9 % en Tanzanie et 5,8 % en Ouganda. Au cours de la décennie 1980, l'économie du Burundi a été caractérisée par une croissance moyenne de 4,2 %. C'est la période où le pays connaissait une stabilité et figurait parmi les 11 pays africains ayant affiché une croissance soutenue en moyenne de plus de 4 %. Cependant, la crise sociopolitique des années 1990 a profondément sapé la performance économique du pays. En effet, le Burundi a connu une croissance négative de -1,1 % sous l'effet de la guerre civile de 1993 et de la sécheresse des années 1999. La décennie 2000-2009 a été marquée par des améliorations sur le plan politique, qui ont favorablement rejailli sur la situation socioéconomique. Les changements d'ordre politique ont commencé avec la signature des accords d'Arusha de 2000 et les élections de 2005 qui se sont bien déroulées. La période post-conflit a été caractérisée par une gestion macroéconomique saine, qui a entrainé une croissance positive et continue, et une maitrise de l'inflation (à un chiffre). Ces avancées politiques ont changé l'image du Burundi et lui ont permis de bénéficier de financements extérieurs importants : l'aide extérieure a représenté plus de deux tiers (67 %) des dépenses publiques en 2008. Avec la crise sociopolitique de 2015, la tendance s'est inversée et l'économie en a été affectée. La situation sera aggravée par des chocs multiples, notamment la pandémie de Covid-19.

En dépit d'une croissance positive en périodes de stabilité, la performance du Burundi reste très faible en termes de PIB par habitant. La croissance du PIB réel par habitant a reculé de 1,9 % sur la période 1980-1989 à 0,7 % sur la période 2010-2019, et elle s'est établie à -2,5 % en 2020 et à -0,9 % en 2022. Ces baisses sont imputables aux crises/événements économiques observées pendant ces périodes, notamment le programme d'ajustement structurel de 1986, la période de conflit et guerre pendant la décennie 1990 et au début des années 2000, une reprise lente d'un pays sortant d'un conflit, et de multiples chocs. Cette sensibilité aux chocs extérieurs s'observe même dans les autres pays de la sous-région, avec des baisses du PIB par habitant ou de faibles taux de croissance.

Figures 2 : **Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel/habitant des pays de l'EAC**

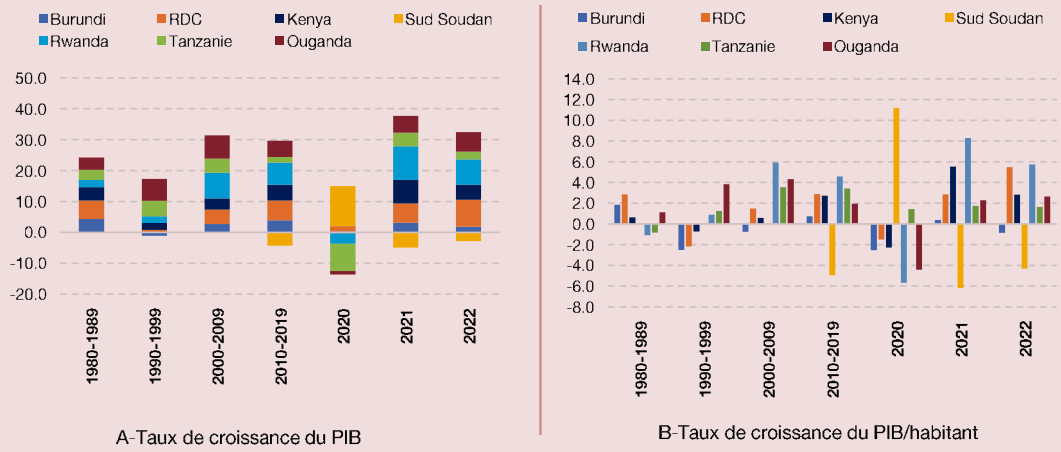

Source : BAD, Département de la statistique et FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale

2.2 Transformation structurelle au Burundi : Moteurs, goulets d'étranglement, opportunités

2.2.1. Transformation structurelle/ économique

L'économie du Burundi se caractérise par une faible mutation structurelle. La part sectorielle de l'industrie reste inférieure à 19 % du PIB, alors que celle des services a été en moyenne de 36,1 % du PIB durant la décennie 2000-2009, de 37,9 % durant la décennie 2010-2019 et de 37,7 % du PIB sur la période 2020-2023. La part de l'agriculture, des forêts et de la pêche était respectivement de 38,4 %, 36,2 % et 35,9 % sur ces trois périodes. L'agriculture constitue l'un des principaux piliers de l'économie burundaise et occupe plus de 80 % de la population active, avec une part de 86,1 % de l'emploi total, contre 10,4 % pour les services et 3,5 % pour l'industrie.

La dynamique des performances économiques du Burundi révèle une faible mutation structurelle, une faible résilience aux chocs, et les changements structurels de l'économie tributaires du faible niveau de technologie et de la productivité dans l'ensemble des secteurs.

Figures 3 : **Parts des secteurs de production dans le PIB (%)**

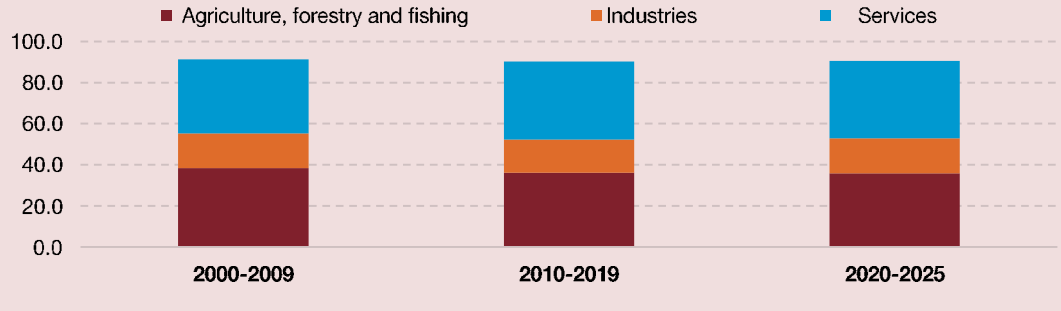

Source : BAD, Département de la statistique et FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale

L'économie burundaise est aussi marquée par des disparités spatiales des actifs productifs et des activités. Selon l'EICVMB (2020), la population vivant en milieu rural représente 87 %, contre 13 % pour les centres urbains. De plus, 20,1 % des actifs des zones urbaines opèrent dans le secteur formel, 11,9 % dans les ménages en qualité de domestiques et 68 % dans les activités du secteur informel. Les secteurs productifs formels sont concentrés à Bujumbura : 80 % du secteur productif et 70 % des plus grandes entreprises. Le changement structurel a enregistré une croissance positive de 1,2 % en moyenne, sauf pour en 2015 (-0,4 %) et 2017 (-0,1 %). Toutefois, la productivité du travail a connu des taux de croissance négatifs dans tous les secteurs, à quelques exceptions près. L'agriculture a eu une croissance positive en 1991 (0,9 %), en 2002 (0,7 %) et en 2013 (2,4 %). Le secteur industriel a connu une croissance positive de 0,4 % en 1999, de 0,2 % en 2009 et de 0,1 % en 2018 et 2019. Les services ont enregistré des taux de croissance positifs de 0,1 % en 1999, de 2,8 % en 2007 et de 0,7 % en 2014.

Figure 4 : **Croissance de la productivité globale du travail par secteur et changement structurel**

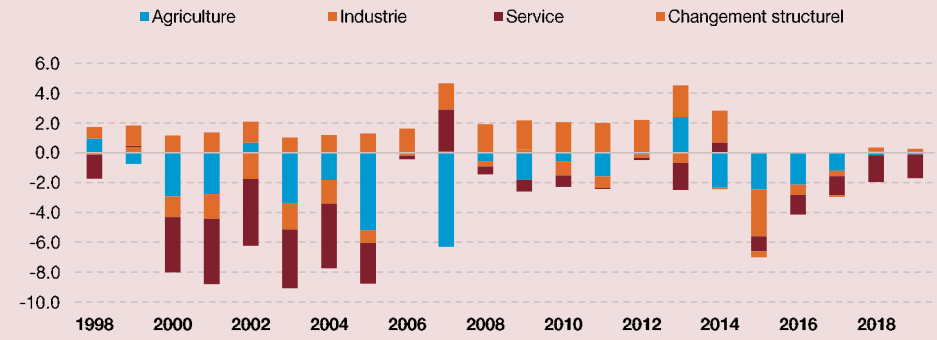

Source : BAD, Département de la statistique et FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale

2.2.2. Analyse de la transformation structurelle au Burundi à travers la décomposition de la productivité du travail

Le changement structurel est le principal facteur de la transformation structurelle au Burundi. Sa contribution a été plus importante durant la décennie 2000-2009, avec une part de 1,5 %, contre 1,1 % pendant la décennie 1998-1999 et 1 % pour la décennie 2010-2019. Toutefois, la productivité interne a été négative pour les trois secteurs au cours des trois dernières décennies. La baisse de la productivité du travail a été plus prononcée pendant les années 2000 à 2009, surtout dans l'agriculture (-2,24 %) et le secteur des services (-2,41 %).

Figure 5 : **Décomposition de la croissance de la productivité du travail et du changement structurel**

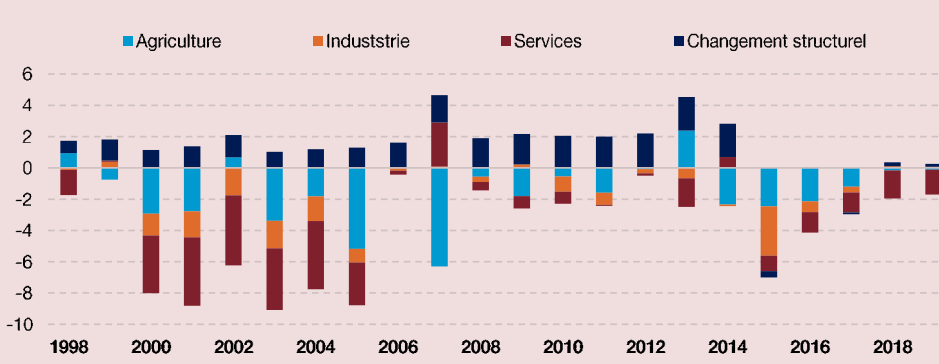

Source : BAD, Département de la statistique et FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale

Au-delà de la faible productivité du travail, les changements structurels de l'économie restent tributaires du faible niveau de technologie. Le Burundi se situe au bas de l'échelle mondiale en matière d'innovation et d'adoption des technologies par rapport aux autres pays africains. Selon l'indice mondial de l'innovation, le Burundi était classé 128e sur 129 pays en 2019 et 131e sur 131 en 2023. Le score global du Burundi connaît une tendance à la baisse, puisqu'il est passé de 17,6 en 2019, 2020 et 2021 à 12,3 en 2022 et 2023. En comparaison, les Iles Seychelles arrivaient en première position en Afrique, avec un score de 34,6 en 2023. En connaissance et technologie, le Burundi occupe la dernière place (131e), avec un score de 5,8. Pour les produits de la créativité, il se classe à la 125e place, avec un score de 4,9. La faible performance en matière de technologie s'observe également dans le commerce des produits manufacturés à intensité technologique.

Figure 6 : Distribution des exportations de services par secteur

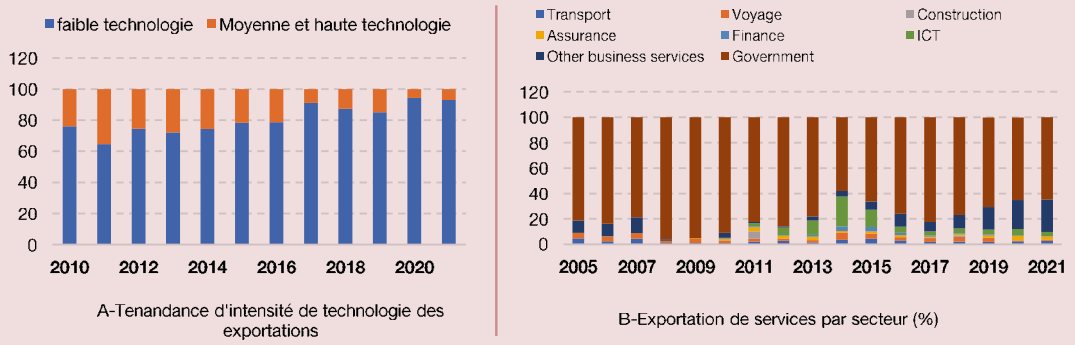

Source : BAD, Département de la statistique et FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale

2.2.3. Croissance rapide des revenus et des emplois grâce à l'exportation de services

Pour contribuer à la croissance rapide des revenus et des emplois, l'exportation de services doit passer des services traditionnels (administratifs) aux services à forte intensité de connaissance. Malgré l'importance de sa contribution sectorielle au PIB, le secteur des services joue un faible rôle dans la création globale des emplois au Burundi, mais a une part importante dans les villes. En 2017, le secteur des services représentait moins de 6 % de l'emploi total, et plus de 40 % de la main-d'œuvre urbaine travaille dans les services. En apport au PIB, les principaux sous-secteurs des services sont les télécommunications, le transport, le tourisme et les services financiers, y compris les banques. Pour impulser une croissance du revenu et des emplois, le développement de ces services devra être orienté à la fois vers l'augmentation de la production et l'exportation.

Au regard de la dynamique du commerce de services, les revenus et les emplois découlant de l'exportation de services restent tributaire de la structure des exportations de services. Dans l'ensemble, le commerce des services a été multiplié par 4,8 sur la période 200-2009 et par 1,4 sur la période 2010-2018. Au Burundi, la croissance rapide des revenus et des emplois grâce à l'exportation de services tient à la prédominance des prestations publiques, dont la part dans les exportations de services s'élevait à 87 % sur la période 2005-2009, à 76,7 % sur la période 2010-2019, à 64,8 % en 2020 et à 64,6 % en 2021.

Figure 7 : Commerce et distribution sectorielle des exportations de services

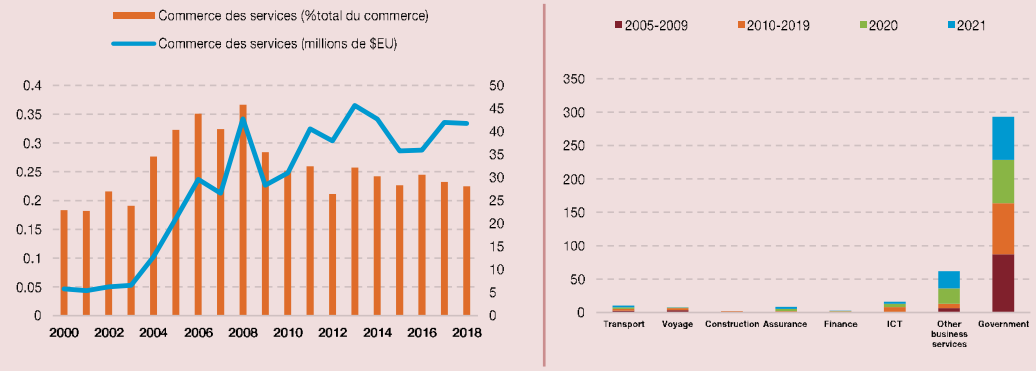

Source : BAD, Département de la statistique et FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale

2.2.4. Principaux obstacles à une transformation structurelle rapide

Tous les documents d'orientation et les stratégies sectorielles font ressortir une volonté politique d'impulser une transformation structurelle rapide, mais des obstacles persistent. Malgré les orientations stratégiques du Plan national de développement (PND) et les principaux programmes nationaux visant à accélérer le changement structurel, il reste plusieurs défis sont à relever.

- **Défis démographiques : population nombreuse, densité élevée et forte fécondité.** La dynamique de la population burundaise est marquée par une croissance rapide (2,4 % par an, soit un doublement de la population en 29 ans), l'une des densités les plus fortes en Afrique (494 habitants au km²), avec des provinces dépassant les 700 habitants au km² et des communes comptant plus de 1 000 habitants au km² (projections de l'ISTEEBU pour 2010-2050). La population se caractérise également par un rapport très élevé de dépendance des jeunes, puisque 48 % a moins de 15 ans, près de 50 % moins de 17 ans et 65,7 % (soit 2/3) moins de 25 ans (RGPH 2008 et projections). La population burundaise connaît une forte fécondité (5,5 enfants/femmes) et des unions précoces, 50 % de femmes entrant en union à 20,3 ans. La structure et la dynamique de la population freinent la transformation structurelle à travers i) la pression sur les terres destinées à l'agriculture et ii) les besoins de gestion des politiques publiques et de réalisation des ODD, au regard du degré de dépendance économique.

- **Chômage et emplois des jeunes : chômage élevé en milieu urbain et touchant davantage les personnes instruites.** La faible transformation structurelle ne permet pas d'absorber la main d'œuvre abondante du pays. Au niveau national, le taux cumulé du chômage et de la main d'œuvre potentielle est de 2,8 % au sens large. Il est plus important en milieu urbain (17,2 %) qu'en milieu rural (1,1 %) et touche davantage les personnes instruites : 18,2 % pour le niveau d'études supérieures, contre 10,3 % pour le niveau d'études secondaires. Même si le taux de chômage est faible, 53,4 % des actifs occupés sont touchés par le sous-emploi, prédominant en milieu rural (56 %) où le taux de chômage est quasiment nul. Selon les résultats de l'enquête sur l'adéquation formation-emploi 2022 de l'Office burundais de l'emploi et de la main d'œuvre (OBEM), 90 % des diplômés de la période 2017-

2020 déclarent être à la recherche d'un emploi, tandis qu'à peine 10 % déclarent avoir travaillé une fois. C'est dire l'importance de développer une approche intégrée de renforcement des capacités institutionnelles et humaines et l'adéquation formation-emploi afin de diminuer le niveau de sous-activité à travers la production des connaissances et des compétences répondant aux besoins d'efficacité économique. Selon l'étude diagnostique du secteur privé de la Banque mondiale (2016), pour 70 % des MPME, le manque de ressources humaines qualifiées constitue l'un des principaux freins à la croissance.

- **Faible performance du secteur privé, dominé par des entreprises informelles : Le secteur privé burundais est encore faible, mais domine l'investissement intérieur, représentant 14,34 % du PIB en moyenne (sur la période 2018-2023), contre 6,64 % du PIB pour l'investissement public.** Selon les prévisions de la Banque, cette tendance va perdurer et l'investissement privé constituera 20,6 % du PIB en 2024, contre 12,3 % pour l'investissement public. Le secteur privé burundais est dominé par des micro-entreprises du secteur informel, orientées essentiellement vers le marché local et le commerce transfrontalier. Le développement du secteur privé bute sur i) le manque d'accès au financement, ii) la rareté des devises, iii) les insuffisances du cadre règlementaire et juridique, iv) les faibles capacités du Bureau burundais de normalisation et de certification (BBN). Il fait également face à un climat des affaires laissant à désirer en matière de gouvernance globale et de liberté économique. Selon le rapport Mo Ibrahim, le Burundi est classé 43e sur 54 pays en 2021, avec une note de gouvernance globale de 40,4 sur 100 (contre une moyenne de 48,9 pour l'Afrique), dont un score de 33,9 sur 100 pour « la sécurité et l'État de droit ». Selon l'indice de liberté de Freedom House, l'évolution de la note d'intégrité du gouvernement révèle une tendance baissière, le score étant passé de 27 sur 100 en 2021 à 12,2 en 2022 et à 12,5 en 2023. Pour l'évaluation des politiques et des institutions du pays (EPIP) 2021, le Burundi a obtenu une note globale de 2,9 sur 6, une note de 3,6 pour les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'équité, et une note de 2,3 pour la gestion des institutions du secteur public. Au classement de Transparency International de 2022, le Burundi occupe le 171e rang sur 180 pays, avec un score de 17/100, contre un score de 19/100 de 2019 à 2021 (soit une baisse de 2 points).

- **Faible accès à l'énergie et faible niveau d'industrialisation : les infrastructures existantes sont vétustes et le niveau d'accès à l'électricité demeure faible. Avec une capacité installée de 106,7 MW**, le Burundi a connu des périodes de déficit énergétique pendant plusieurs années. Les infrastructures existantes sont vétustes et le niveau d'accès à l'électricité demeure faible, soit 11,4 % pour l'énergie solaire et 9,1 % pour l'électricité réseau (ISTEEBU-EICVMB, 2019-2020) et surtout en milieu rural, où l'électricité réseau s'établit à 2,6 % et l'énergie solaire à 11,9 %. L'accès à l'électricité s'élevait en moyenne à 10,2 % (en 2021), alors qu'il avoisinait les 9,1 % en 2020, largement en-deçà de la moyenne des pays de l'Afrique de l'Est, à savoir 47 %. Le coût d'accès à l'énergie varie entre 3 et 19 cents USD le kWh par mois, depuis 2017 ; ce tarif reste élevé par rapport aux tarifs de 2023 des pays de la sous-région

tels que Ouganda (12 cents USD), le Rwanda (9 cents USD) et la Tanzanie (10 cents USD). Malgré des ressources énergétiques relativement importantes (hydroélectricité, solaire, éolien), le sous-secteur de l'électricité au Burundi se caractérise par un important déficit de production lié à la faiblesse des investissements, et le manque d'accès à l'électricité nuit à la performance de production du secteur industriel.

- **Manifestations des changements climatiques : Au Burundi, plusieurs secteurs (notamment l'agriculture, le transport et l'énergie) sont affectés par les dérèglements climatiques.** Le Burundi est très vulnérable au changement climatique, qui met en péril ses infrastructures et entraîne des baisses de production agricole à cause des périodes de sécheresse ou de pluies diluviennes. Selon l'indice de performance environnementale de 2022, le Burundi est classé au 151e rang sur 180 pays, avec un score de 30,5 sur 100, soit un recul de 13 places en 10 ans. Les principaux défis environnementaux sont notamment : i) la déforestation causée par le défrichement des terres pour l'agriculture au profit d'une population paysanne de plus en plus nombreuse ; ii) la dégradation des terres causée par des cultures intensives sans pratiques adéquates de gestion ; et iii) les catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, aux inondations et aux glissements de terrains.

2.2.5 Facteurs d'accélération de la transformation structurelle

L'accélération de la transformation structurelle au Burundi passe par l'amélioration de la productivité dans les secteurs productifs et la gestion des défis démographiques et de capital humain. L'économie du Burundi est très éloigné de la mutation structurelle et les facteurs d'accélération de la transformation structurelle sont liés à la gestion des politiques publiques et macroéconomiques. En termes de politiques publiques, les principaux facteurs de nature à accélérer la transformation structurelle de l'économie burundaise sont : i) l'augmentation de la productivité agricole ; ii) la maitrise de la pression démographique, le développement du capital humain en renforçant le niveau des connaissances et des compétences qui répondent aux besoins de l'économie, notamment les besoins des entreprises en matière de de ressources humaines compétentes ; d'où l'importance des systèmes d'apprentissage et des programmes de formation qui favorisent la hausse de la productivité dans les secteurs productifs, surtout à potentiel de compétitivité iii) le développement de l'industrialisation centré sur les industries à haute valeur technologique et à vocation exportatrice, ce qui nécessite le développement de l'industrie manufacturière(surtout l'agro-industrie), afin de tendre vers la cible de 25 % du PIB de la Vision 2040-2060 ; iv) l'augmentation de la production et l'amélioration de l'accès à l'énergie, afin de renforcer le cadre de production, car les infrastructures limitées d'énergie, de transport et de télécommunications entravent fortement le développement, la compétitivité et la productivité du secteur privé ; v) le développement des infrastructures matérielles (transport) et numériques, afin de réduire les coûts des transport et des échanges nationaux et régionaux, en veillant à ce qu'elles soient résilientes au changement climatique ; vi) le développement du secteur privé, axé sur un cadre intégré de développement des chaînes de valeurs qui constituent un facteur de renforcement de la résilience de l'économie, surtout les chaînes de valeurs agricoles.

Sur le plan macroéconomique, l'accélération de la transformation structurelle aura pour levier les réformes macroéconomiques déjà en cours et celles à engager, notamment celles qui portent sur i) le budget/programme, ii) la stratégie de gestion de la dette, iii) la gestion la politique de change, et iv) la mobilisation des DP et des financements de l'architecture financière mondiale (financements des institutions internationales, financements régionaux et multilatéraux et bilatéraux, financements du secteur privé, financements climats).

En outre, l'accélération de la transformation structurelle requiert un engagement de l'État et des capacités institutionnelles de mise en œuvre de la Vision Burundi 2040-2060. Des efforts sont à consentir pour le renforcement de la gouvernance politique et économique afin d'instaurer un environnement favorable à la stabilité macroéconomique et à l'efficacité économiques qui, à leur tour, permettront d'accélérer les changements structurels de l'économie. L'engagement de l'État est un préalable à la transformation structurelle, dans la mesure où il conditionne : i) la conduite des réformes de politiques publiques et macroéconomiques ; ii) l'amélioration du climat des affaires et du secteur privé ; iii) l'attractivité des investisseurs étrangers, des touristes et la diversification des mécanismes de financement innovant (notamment le partenariat public-privé (PPP)) ; et iv) la capacité de tirer parti de l'intégration régionale et continentale (ZLECA).

2.3 Financement de l'accélération de la transformation structurelle du Burundi

2.3.1. Stratégie de changement structurel dans le plan de développement national

L'engagement du Burundi en faveur du changement structurel se manifeste à travers le Cadre stratégique pays qui est axé sur les documents d'orientations globale des politiques : la Vision Burundi 2040-2060 et le PND Burundi 2018-2027. Pour impulser une véritable transformation structurelle, la mise en œuvre du PND devra privilégier la stratégie d'industrialisation, qui constitue son centre d'intérêt. La Vision Burundi 2040-2060 et le PND Burundi 2018-2027 constituent le point d'ancrage des stratégies sectorielles et des Plans communaux de développement communautaire (PCDC) des entités décentralisées (communes). Au niveau central, le PND Burundi 2018-2027 constitue l'agenda national de transformation structurelle du Burundi et il inspire les principaux programmes nationaux visant à accélérer le changement structurel. En tant que cadre de coordination, de planification, de programmation et de suivi des interventions nationales et internationales, le PND a été révisé, d'une part, pour tenir compte des acquis et défis identifiés par l'évaluation de la mise du PAP 2018-2022 et de la Vision 2025 et, d'autre part, pour s'aligner sur les piliers de la Vision Burundi 2040-2060. Le Cadre stratégique pays de développement intègre les principes de croissance inclusive et verte à travers le pilier 4 de la Vision – Écologie et patrimoine durable. Il s'inspire des programmes adoptés au niveau international (ODD), continental (ZLECA), régional et sous régional. Sur le plan sectoriel, le Burundi dispose des stratégies sectorielles pertinentes, comme la politique nationale d'industrialisation, la stratégie nationale de planification et de gestion du secteur des transports et le plan d'action 2018-2027, la stratégie nationale agricole (SAN 2018-2027) et le plan stratégique de l'Agence de développement du Burundi (2022-2027).

Fondé sur l'émergence à l'horizon 2040 et le développement en 2060, le PND révisé a pour ambition

de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales. L'objectif global est de « transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous, et induisant l'amélioration du bien-être social ». Le PND vise un développement endogène et inclusif, tout en préservant les chances des générations futures. À cet effet, les efforts seront articulés autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue son centre d'intérêt.

2.3.2. Besoins de financement et déficit de financement

Le PND révisé constitue le point d'ancrage de toutes les politiques sectorielles et les principaux programmes/opérations nationaux visant à accélérer le changement structurel, ce qui constitue la base des coûts prévisionnels estimatifs nécessaires à l'horizon 2027. Les besoins de financement sur la période 2023-2027 sont estimés à un montant global de 77 541 milliards de BIF. Ils sont répartis selon les 5 piliers de la Vision Burundi 2040-2060 comme suit : pilier 3 – Équité sociale (35,0 %) ; pilier 2 – Efficacité économique (28,5 %) ; pilier 1 – Engagement de l'État (20,4 %) ; pilier 5 – Partenariat fructueux (14,0 %) ; et pilier 4 – Écologie et patrimoine durable (2,2 %).

Les financements requis pour accélérer la transformation structurelle du Burundi sont importants. Selon les estimations de la Banque (PEA 2024), le Burundi aura besoin de 2,2 milliards d'USD par an jusqu'en 2030 pour accélérer son processus de transformation structurelle et se mettre au diapason des pays en développement très performants ayant actuellement un niveau de développement comparable. Ces besoins de financement annuels sont réduits à 0,4 milliard d'USD en référence à l'échéance de l'Agenda 2063. Cela nécessite des investissements plus importants dans l'éducation/capital humain (ODD 4), l'industrialisation (ODD 9) et de la création d'emplois (ODD 8).

Le déficit de financement annuel de la transformation structurelle de l'économie burundaise est considérable. Au regard des niveaux actuels de performance du pays dans les secteurs critiques et de leurs valeurs projetées – supposées évoluer en fonction du PIB par habitant, le déficit de financement annuel de l'accélération de la transformation structurelle est estimé à 1,96 milliard d'USD (soit environ 43 % du PIB du pays en 2024) dans le cadre des ODD et à 0,34 milliard d'USD (7,5 % du PIB de 2024) par rapport à l'Agenda 2063.

Figure 8 : Estimations des besoins de financement annuels et du déficit relatifs à l'accélération de la transformation structurelle au Burundi d'ici 2030 et 2063

Source : BAD, Département de la statistique et FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale

2.3.3. Combler le déficit de financement par la mobilisation des ressources nationales

Le financement de la transformation structurelle de l'économie burundaise nécessite d'élargir l'assiette fiscale du pays pour combler le déficit de financement annuel du Burundi. Selon les estimations de la Banque (PEA 2024), l'augmentation en points de pourcentage nécessaire du ratio impôts/PIB pour combler le déficit de financement annuel est de 43,1 d'ici 2030, au-delà de la valeur médiane du niveau de l'Afrique qui est de 13,2. Pour le Burundi, ce ratio passe à 7,5 points de pourcentage à l'horizon 2063, toujours au-dessus de la valeur médiane africaine (2,3 points de pourcentage). Pour ce faire, le Burundi doit procéder à l'amélioration des taux d'efficacité de la TVA.

L'économie burundaise est marquée par une faible diversification des ressources naturelles et une faible mobilisation des ressources internes, ce qui nécessite le concours des partenaires de développement (DP) pour renforcer les rendements fiscaux de l'OBR et des financements extérieurs en raison de leur « effet de levier » sur les ressources internes. Leur accompagnement est également essentiel pour mener des réformes concernant la gestion de la dette publique, la politique monétaire et de change.

2.3.4. Remarques finales et recommandations de politiques à mener

Au regard du peu de chemin parcouru et des contraintes de la transformation structurelle de l'économie, les recommandations ci-après permettront d'impulser le changement structurel :

- Mettre en place des institutions solides de gouvernance politique et économique à travers le renforcement des capacités institutionnelles et le climat des affaires, et la mise en place des réglementations d'attractivité des investisseurs dans le secteur de l'innovation et de la technologie.

- Adopter des stratégies d'augmentation de la productivité dans l'agriculture et d'autres secteurs productifs, surtout les entreprises manufacturières er les services à forte connaissance.

- Renforcer les mécanismes de transition démographique à travers des mesures pour contenir la pression démographique notamment l'éducation des filles et les mesures d'éradication des mariages précoces par l'opérationnalisation des initiatives de la politique de la population.

- Développer les investissements dans le développement du capital humain en donnant aux jeunes formés des compétences adaptées aux besoins et à la compétitivité des entreprises du Burundi.

- Lancer des mesures de développement du secteur privé en mettant l'accent sur la diminution du degré d'informalité des unités de production.

- Renforcer les stratégies développement des infrastructures de transport et de logistique multimodale pour le désenclavement du Burundi, des infrastructures de production et de transport d'énergie;

- Opérationnaliser les propositions des documents de développement du secteur industriel : mise en œuvre de la politique d'industrialisation centrée sur le développement de l'industrie manufacturière, la création d'une zone économique spéciale pour l'industrie et le développement des exportations

non traditionnelles, et la transformation des minerais afin d'augmenter la valeur technologique des produits d'exportation.

- Prendre des mesures pour rendre le secteur des services diversifié, performant et moderne/à forte intensité de connaissances à exporter, le potentiel touristique du Burundi constituant un catalyseur de la transformation structurelle.

- Renforcer les mécanismes de mobilisation de financements innovants (notamment les transferts des migrants et les PPP) et des financements climatiques afin de développer des interventions d'adaptation aux changements climatiques.

3 FINANCEMENT DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE AU BURUNDI : LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE

MESSAGES CLÉS

- En rappel, le déficit de financement annuel pour accélérer la transformation structurelle du Burundi est estimé à 1,96 milliard d'USD (soit environ 43 % du PIB de 2024) dans le cadre des ODD et à 0,34 milliard d'USD (7,5 % du PIB de 2024) en rapport avec l'Agenda 2063.

- Le Burundi doit accroître l'efficience des dépenses d'investissement public et l'efficacité de la mobilisation des ressources intérieures, ainsi que celle des ressources issues du potentiel en minerais et en terres rares. Toutefois, les seules ressources du Burundi ne suffiront pas pour financer la transformation structurelle et les ambitions des ODD 2030 et de l'Agenda 2063.

- En ce sens, le Burundi a également besoin d'exploiter les opportunités de l'architecture financière internationale, afin de mobiliser des ressources additionnelles (notamment sous forme concessionnelle), ainsi que les investissements du secteur privé.

- Le financement de la résilience au changement climatique demeure un défi pour le Burundi. Le pays aura besoin de plus de 1,97 milliard d'USD par an jusqu'en 2030 pour répondre aux besoins de résilience au changement climatique.

- L'accélération de la transformation structurelle requiert des efforts visant à développer les PPP afin de stimuler la participation du secteur privé dans des domaines de production de biens et services et de renforcer la coopération avec les institutions financières de développement pour l'appui aux réformes de financement des biens publics mondiaux.

3.1 Introduction

Le chapitre présente la position du Burundi sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale et le besoin de mobiliser des ressources supplémentaires pour la transformation structurelle. Le chapitre traite également de la dette du Burundi et du financement de l'action climatique.

3.2 Position du Burundi sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale

Les ressources nationales du Burundi sont insuffisantes pour financer la transformation structurelle et les ambitions des ODD 2030 et de l'Agenda 2063. Pour réaliser les perspectives économiques favorables à court terme illustrées par un taux de croissance de 5,8 % en 2024 et de 6 % en 2025 ainsi que l'ambition d'émergence de Vision Burundi 2040-2060, le Burundi aura besoin de mobiliser des financements de l'architecture financière internationale. Le cadre de coopération internationale du Burundi se décline en coopérations bilatérale, coopération multilatérale axée sur l'aide publique au développement (APD), coopération décentralisée, coopérations sud-sud et triangulaires, et partenariats public-privé. L'APD occupe une place importante dans la mobilisation des ressources pour soutenir la mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Le Burundi mobilise généralement des engagements financiers importants. Toutefois, le taux de décaissement reste faible (33 % en 2021) en raison i) de difficultés de mise en œuvre des activités programmées et ii) de faibles capacités institutionnelles et humaines des structures de mise en œuvre et de suivi. Après une absence de dispositif formel de concertation et de dialogue entre les DP et le gouvernement depuis 2015, un dispositif comportant un cadre de concertation à trois niveaux a été formalisé en 2022. Il comprend : i) les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques, ii) les chefs d'agence de coopération et iii) les groupes sectoriels. Une stratégie nationale de coordination de la coopération est élaborée avec la participation des DP. Cette stratégie définit un cadre cohérent de dialogue et de coordination de l'aide. En 2021, le Burundi a pu ainsi bénéficier de plus de 2,7 milliards d'USD et plus de 60 % des engagements financiers venaient de 5 DP, à savoir la Banque mondiale avec 845,3 millions d'USD (31 %), l'UE avec 385,2 millions d'USD (14 %), le FIDA avec 329,2 millions d'USD et la BAD avec 295, 497 millions d'USD (11 %).

Dans le cadre de mobilisation de l'architecture financière internationale, la relation du Burundi avec le FMI s'inscrit dans le cadre d'une Facilité élargie de crédit (FEC) portant sur la période 2024-2026, approuvée en juillet 2023 par le Conseil d'administration du FMI. Les autorités burundaises se sont engagées à mettre en œuvre un vaste programme de réformes macroéconomiques. Il s'agit des réformes à court et à moyen terme visant notamment l'assainissement budgétaire consistant à amplifier les efforts de recouvrement des recettes fiscales et de rationalisation des dépenses courantes. À cet égard, la numérisation de l'Office burundais des recettes (OBR) appuyé par la Banque s'est déjà traduite par une hausse significative des recettes fiscales, passées de 13,7 % en 2019 à 16,07 % en 2023, permettant au gouvernement de mobiliser l'équivalent de 143 millions d'USD en 2023/2024. Les autorités comptent poursuivre cet effort de mobilisation dans le cadre d'un nouveau projet qui sera soutenu par la Banque mondiale, mais aussi la rationalisation des exonérations fiscales et une série des reformes additionnelles.

Pour impulser une véritable mutation structurelle de l'économie, le Burundi a besoin de financements importants pour opérer des réformes structurelles dans les secteurs de production et d'accélérer ses réformes du cadre macroéconomique. Il a besoin d'interventions axées sur le développement des infrastructures matérielles et numériques, l'augmentation de la productivité agricole, la promotion des industries manufacturières à forte valeur ajoutée (surtout l'agro-industrie) et à vocation exportatrice, et le développement du secteur privé avec un cadre intégré de développement des chaînes de valeurs. Le Burundi devra accélérer ses réformes macroéconomiques, notamment celles du budget-programme, de la stratégie de gestion de la dette, de la gestion la politique de change, et mobiliser les financements de l'architecture financière mondiale, notamment les financements des institutions internationales telles que le FMI et la Banque mondiale, les financements régionaux et multilatéraux, et les financements du secteur privé.

3.3 Mobiliser des ressources supplémentaires pour la transformation structurelle du Burundi

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie burundaise est au cœur des priorités du Plan national de développement 2018-2027 et nécessitera la mobilisation des ressources financières importantes. Avec un ratio impôts/PIB avoisinant les 16 %, le pays aura besoin d'accéder à des financements extérieurs. La mobilisation des financements des DP viendra compléter les flux d'investissement direct étranger (IDE) qui restent très faibles, car estimés à 12,9 millions d'USD en 2022 (soit 0,4 %du PIB) et des envois de fonds des migrants qui représentaient 1,7 % du PIB en 2022. Compte tenu des paramètres d'endettement du Burundi, caractérisés par des risques liés au stock important de la dette intérieure et aux contraintes de liquidité pour assurer le service de la dette extérieure, la réforme de l'architecture financière internationale est nécessaire pour accompagner les réformes concernant la gestion de la dette publique, mais aussi la gestion de la politique monétaire et de change, concourant ainsi à la stabilité macroéconomique et à la consolidation du système financier. Ces réformes sont essentielles pour attirer des flux d'investissements du secteur privé à accompagner le financement des plans et programmes de développement du Burundi. Le pays a, en outre, besoin de plus de financements concessionnels, et surtout d'un meilleur accès aux différents guichets de financements existants au niveau régional et mondial (fonds climatiques notamment).

Le Burundi aura besoin de financements extérieurs, notamment concessionnels, pour combler son déficit de ressources et faire jouer l'effet de levier sur des domaines structurants et à effets catalytiques. Compte tenu des paramètres d'endettement du Burundi, la réforme de l'architecture financière internationale est nécessaire afin de permettre au pays de bénéficier de plus de financements concessionnels pour relever ses défis de développement, tout en lui facilitant l'accès aux différents guichets de financement existants à l'échelle régionale et mondiale, notamment aux fonds climatiques pour parer aux effets des dérèglements climatiques et des coûts de l'inaction sur les infrastructures socio-économiques. Le Burundi a besoin des financements concessionnels, d'une part, pour assurer la stabilité macroéconomique et du système financier, et d'autre part pour produire des biens publics globaux notamment i) le financement des projets créatifs d'emploi pour les jeunes et de marchés pour le secteur privé, ii) le soutien à la préservation

Pour impulser la transformation structurelle, le Burundi a besoin de renforcer l'efficacité dans la mobilisation des ressources intérieures en capitalisant son potentiel fiscal et en minerais et terres rares, et d'accéder à plus de financements extérieurs de l'architecture financière internationale afin d'assurer la stabilité macroéconomique et du système financier et produire des biens publics globaux à effets catalytiques sur le développement.

de la biodiversité, iii) la maitrise des effets du changement climatique, et iv) l'amélioration du climat des affaires pour attirer plus d'investissements du secteur privé.

Encadré 2 : Pourquoi des financements concessionnels pour le Burundi ?

Les financements concessionnels s'avèrent nécessaires pour le Burundi au regard de leurs effets structurants et catalytiques sur le développement. Ils permettront au Burundi de produire des biens publics globaux : création d'emplois pour faire face au chômage des jeunes, soutien aux initiatives de préservation de la biodiversité à grande l'échelle et à la résilience aux manifestations des changements climatiques. La mobilisation des financements variés et à moindre coût de l'architecture financière mondiale permettra au gouvernement en amont de soutenir ses plans et programmes de développement en privilégiant les investissements publics à caractère structurant et catalytique. En aval, ces programmes créeront des emplois et contribueront à contenir le phénomène migratoire induit par le chômage.

3.4 Traiter la dette du Burundi

Le Burundi présente un risque élevé de surendettement. La plus récente analyse de soutenabilité de la dette menée conjointement par le FMI et la Banque mondiale (rapport pays n° 23/270 de juillet 2023) indique que le Burundi est exposé à un risque élevé de surendettement extérieur et global. Les principaux risques tiennent au stock important de la dette intérieure et aux contraintes de liquidité pour assurer le service de la dette extérieure. Le stock de la dette publique totale est passé de 66,6 % du PIB en 2021 à 68,4 % du PIB en 2022, dont 20 % du PIB de dette extérieure due à des créanciers multilatéraux (15 %) et bilatéraux hors club de Paris (5 %).

La dette intérieure, composée principalement des avances de la banque centrale et des bons du Trésor détenus par les banques commerciales, représente 48,4 % du PIB. Le ratio dette PIB se situant au-dessus du critère de convergence de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui limite ce ratio à 50 % du PIB. Selon les perspectives (FMI, 2023), la dette publique devrait augmenter pour atteindre 72,7 % du PIB en 2023 avant de reculer à 65,8 % du PIB en 2024. Dans le cadre d'une bonne gestion de la dette publique, une stratégie de la dette à court et moyen terme est en cours d'élaboration, afin de parvenir à une composition souhaitée du portefeuille de la dette publique qui reflète ses préférences en matière de coût et de risque. Cette stratégie devra être annexée à la Loi de finance 2024-2025 et constituera l'outil du gouvernement pour tous les efforts de gestion de la dette, notamment l'encouragement des instruments d'endettement à maturité longue et le cadre de dialogue avec les investisseurs privés sur la gestion du marché des titres.

Dans le contexte de la réforme de l'architecture financière mondiale, les institutions financières internationales de même que les agences bilatérales de coopération devraient accompagner davantage le Burundi dans des réformes visant à : i) améliorer les capacités de gestion de la dette publique du pays (formation, analyse de la soutenabilité de la dette) ; ii) accroître les recettes internes et réduire les flux financiers illicites et la fraude fiscale ; iii) instaurer un environnement des affaires plus propice, afin de de stimuler le développement du secteur privé et d'attirer plus d'investissements privés.

3.5 Financement de l'action climatique

Le Burundi est vulnérable aux impacts du changement climatique et les chocs climatiques entraînent une

perte des moyens de subsistance, des déplacements et une augmentation de la pauvreté. Au Burundi, les événements climatiques ont été responsables de déplacements forcés en 2023 dont 89 % de déplacements internes forcés à la suite d'un désastre environnemental. À l'échelle mondiale, le Burundi est également le 14e pays le plus vulnérable et le 17e pays le moins préparé à faire face au changement climatique. Les chocs climatiques entraînent des pertes de moyens de subsistance, des déplacements et une augmentation de la pauvreté, ce qui affaiblit la structure sociale et les conditions de vie des populations. Les futurs événements climatiques devraient être plus intenses et plus fréquents de 40 à 60 %, ce qui pourrait affaiblir la résilience au fil du temps. Entre octobre 2019 et septembre 2020, 116 catastrophes naturelles ont été enregistrées, comprenant principalement des pluies torrentielles, des vents violents, des inondations et des glissements de terrain, qui provoquent des déplacements de population, des destructions de champs et des dommages aux infrastructures. Ces phénomènes accroissent l'exode rural et la migration vers les zones urbaines.

Le financement de la résilience au changement climatique demeure un défi pour le Burundi. Le Burundi s'efforce de mobiliser des ressources auprès de diverses sources, y compris le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, et de divers autres partenaires. Cependant, en matière de flux financiers du secteur privé, le Burundi connaît des insuffisances, alors que ses besoins sont considérables. Selon le rapport thématique pays du Burundi(BAD, 2023), le Burundi aura besoin de plus de 1,97 milliards d'USD par an jusqu'en 2030 pour répondre aux besoins de résilience au changement climatique. Par ailleurs, si le Burundi continue de recevoir le même montant de financement de la lutte contre le changement climatique qu'il a reçu au cours de la période 2016-2020 (186 millions d'USD par an), le déficit de financement se situera entre 178,43 millions d'USD et 215,03 millions d'USD par an sur la période 2020-2030, soit en moyenne 196,73 millions d'USD par an.

Le Burundi possède un riche capital naturel et il a besoin de développer sa capacité à renforcer la résilience climatique et promouvoir la croissance verte. Malgré ces besoins de financement importants, le Burundi possède un riche capital naturel comprenant 504 116 ha, soit 17,5 % du territoire national, dont 8,65 % des écosystèmes forestiers et 9,46 % des écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques qu'il pourrait mettre à profit pour contribuer au financement de la lutte contre les changements climatiques et la croissance verte. En raison de sa faible empreinte carbone, le Burundi bénéficierait également de la monétisation de ses efforts de reboisement en participant à l'accès au marché du carbone. Cela permettrait au pays de mobiliser des financements privés pour soutenir la croissance verte.

Dans le cadre de la réforme de l'architecture financière mondiale, les BMD et les partenaires bilatéraux peuvent jouer un rôle plus important dans le financement de la lutte contre le changement climatique. Ils pourraient en effet accroître leurs financements aux projets d'adaptation au changement climatique sans réduire les financements aux autres secteurs prioritaires. En effet, les projets d'adaptation au changement climatique sont des biens publics mondiaux et sont ainsi en phase avec les mandats des BMD. Ils sont également directement liés au développement, et par conséquent, à la transformation économique. Par ailleurs, ces partenaires pourraient aider le Burundi à mobiliser plus de financements verts et climatiques en vue de combler le déficit de financement identifié.

3.6 Recommandations

Compte tenu de ses besoins de financement de la transformation structurelle et de son expérience en matière d'accès aux financements externes /externes, le Burundi a besoin de bien définir un mécanisme de financement et de mobilisation des ressources. Dans cette perspective, il devra :

- Renforcer les mécanismes d'efficience des dépenses d'investissement public et de collecte des ressources intérieures ;

- Définir une meilleure mobilisation des ressources issues du potentiel en minerais et en terres rares ;

- Renforcer les mécanismes d'endettement axés sur une structure compatible avec la viabilité et la soutenabilité de la dette ;

- Mobiliser les ressources des investissements du secteur privé, y compris en développant des PPP afin de tirer parti de la participation du secteur privé dans des domaines de production de biens et services ;

- Renforcer les réformes visant à assurer la stabilité du cadre macroéconomique, en vue d'une maitrise de l'inflation et de la volatilité du taux de change ;

- Renforcer la coopération avec les institutions financières de développement (IFD) et des banques multilatérales de développement (BMD) en vue de soutenir les initiatives de transformation structurelle. Les ressources de l'architecture financière internationale (notamment sous forme de financements concessionnels) permettront de produire des biens publics globaux (création d'emplois pour faire face au chômage des jeunes en vue de limiter le phénomène migratoire, soutien aux initiatives de préservation de la biodiversité à grande l'échelle et à la résilience aux manifestations du changement climatique). Un accompagnement du pays dans l'accès aux financements climatiques et verts en mettant l'accent sur les financements du secteur privé est dans ce sens essentiel.

RÉFÉRENCES

BAD (2023), Rapport pays sur le Burundi 2023 : Mobiliser les financements du secteur privé pour le climat et la croissance verte.

BAD (2024), Document de stratégie pays du Burundi (DSP) 2024-2029.

BAD (2024), Perspectives économiques en Afrique, Impulser la transformation structurelle en Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale.

Banque mondiale (2022), Diagnostic pays du secteur privé, Créer des marchés au Burundi, Tirer parti de l'investissement privé pour une croissance inclusive.

FMI (2023), Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour : Inflation au sommet et croissance en berne (janvier 2023).

République du Burundi (2023), Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des ODD pour le Burundi, septembre 2023.

République du Burundi (2023), Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060, juillet 2023.

République du Burundi (2024), Plan national de développement du Burundi (PND Burundi) 2018-2027, Bujumbura, mars 2024.

République du Burundi (2023), Stratégie nationale de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), décembre 2023.

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT